



PARTIE 4

Annexe

Adresses utiles

Adresses utiles

Ministre des Pensions

Daniel Bacquelaine

- Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
- Tél.: + 32 2 501 38 55
- Fax: + 32 2 501 86 33
- E-mail : info@bacquelaine.fed.be

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration Sociale

Willy Borsus

- Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 1
1060 Bruxelles
- Tel.: + 32 2 250 03 03
- E-Mail : info@borsus.fgov.be

Conseil Consultatif Fédéral des Aînés

- Centre administratif Jardin Botanique
Finance Tower
A l'attention de Mr Andy Van Rymenant
Bd Jardin botanique 50 bte 115
1000 Bruxelles
- Tél. : + 32 2 528 60 74
- E-mail : favo-ccfa@minsoc.fed.be
- Site web : www.conseildesaines.belgium.be

Service public fédéral sécurité sociale

- Centre administratif Jardin Botanique
Finance Tower
Bd Jardin botanique 50 bte 100
1000 Bruxelles
- Tél. : + 32 2 528 60 11
- E-mail : social.security@minsoc.fed.be
- Site web : www.socialsecurity.fgov.be

Site portail de la Sécurité Sociale :

- www.socialsecurity.be

Pour demander sa pension en ligne

- www.demandepension.be

Pour consulter sa pension en ligne (travailleurs salariés):

- www.mypension.be

Office National des Pensions

- Tour du Midi
1060 Bruxelles
- Numéro vert (en Belgique) : Tél. : 1765
- De l'étranger : Tél. : +32 78 15 1765
- E-mail : info@onprvp.fgov.be
- Site web : www.onprvp.fgov.be

Pour connaître les permanences, bureaux régionaux et Point Pensions proches de chez vous, appelez le numéro gratuit 1765 ou consultez le site www.onprvp.fgov.be sous la rubrique Contact.

Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

- Place Jean Jacobs 6
1000 Bruxelles
- Numéro vert (en Belgique) : Tél. : 1765
- De l'étranger : Tél. : +32 78 15 1765
- E-mail : info@inasti-rsvz.fgov.be
- Site web : www.inasti.fgov.be

Pour connaître les permanences, bureaux régionaux et Point Pensions proches de chez vous, appelez le numéro 1765 ou consultez le site www.inasti.fgov.be sous la rubrique Contact.

Service des Pensions du Secteur Public

- Place Victor Horta 40 bte 30
1060 Bruxelles
- Numéro vert (en Belgique) : Tél. : 1765
- De l'étranger : Tél. : +32 78 15 1765
- Tél. paiement à l'étranger : + 32 2 558 61 76
- Fax paiement à l'étranger : + 32 2 588 51 23
- Site web : www.sdpssp.fgov.be
- E-mail : cc@sdpssp.fgov.be
- Paiement: ccpay@sdpssp.fgov.be
- Paiement à l'étranger: cv@sdpssp.fgov.be

Pour connaître les permanences et Point Pensions proches de chez vous, appelez le numéro 1765 ou consultez le site www.sdpssp.fgov.be sous la rubrique Contact.

Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale (ORPSS)

- Rue Joseph II 47
1000 Bruxelles
- Tél. : +32 2 239 12 11
- Fax : +32 2 239 10 39
- E-mail : outr-mer@orpss.fgov.be
- Site web: www.orpss.fgov.be

SNCB Holding – Service de Pensions

- Rue de France 85
1060 Bruxelles

Réglementation pensions de retraite, de survie et d'invalidité

- Tél. : + 32 2 525 25 38
- Fax : + 32 2 525 40 12
- E-mail : h-hr341@b-holding.be

Calcul de nouvelles pensions

- Tél. : + 32 2 525 35 27
- Fax : + 32 2 526 35 96
- E-mail : h-hr342@b-holding.be

Paiements

- Tél. : + 32 2 525 35 07
- Fax : + 32 2 526 35 96
- E-mail : paiementspensions@b-holding.be

Ethias

(Pensions légales du secteur public – autorités locales)

- Rue des Croisiers, 24
4000 Liège
- Tél. : + 32 4 220 31 11
- Fax : + 32 4 220 36 58
- E-mail : clients-collectivites-pub@ethias.be
- Site web : www.ethias.be

Permanences internationales

L'Office National des Pensions et l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants organisent des permanences communes en collaboration avec la Caisse de pensions allemande «Deutsche Rentenversicherung» et la Caisse de pensions française «CNAV».

Pour connaître les permanences proches de chez vous, contactez le numéro central de votre service de pensions dont vous trouverez le numéro ci-avant.

Les Services de Médiation Belges, affiliés à la Concertation Permanente des Mediateurs et Ombudsmans (CPMO) :

- www.ombudsman.be

Table des matières

Introduction	3	annulation de la récupération après médiation	29
Partie 1 Le Service de médiation pour les pensions	5	■ Condition de carrière – Concours de carrières en Belgique et en Grèce – Pension belge refusée en l’absence de données de carrière de la part du service de pension grec – Collaboration avec SOLVIT	32
Le Service de médiation pour les Pensions à l’ère post numérique	6	■ Pension anticipée – Conditions de carrière à partir du 1er janvier 2013 – Mise à disposition dans l’enseignement – Application des règles de calcul des pensions des fonctionnaires aux pensions du régime des travailleurs salariés et du régime des travailleurs indépendants – Pas d’application dans le secteur public des règles du régime des travailleurs salariés	34
Les activités du Service de médiation pour les Pensions et les moyens mis à sa disposition	9	■ Pension et activité autorisée – Pécule de vacances d’un travailleur ouvrier à prendre en compte pour une activité professionnelle durant l’année de prise de cours de la pension	38
■ La vision 2019	9	■ Pension suspendue suite à l’exercice d’une activité professionnelle non autorisée – Effets de l’AR du 28 mai 2013 modifiant diverses dispositions réglementaires relatives au cumul d’une pension dans le régime des travailleurs salariés avec des revenus professionnels ou des prestations sociales	40
■ Information et communication	12	■ Garantie de revenus aux personnes âgées – Délais de prescription appliqués	42
■ Relations externes	16	■ Garantie de revenus aux personnes âgées – Pension étrangère à titre d’indemnisation de faits de guerre	44
■ Adhésion aux organisations d’ombudsmans	17	Les services de paiement de l’Office National des Pensions (ONP)	46
Les moyens à la disposition du Service de médiation pour les Pensions	18	■ Paiement sur compte bancaire pour les personnes résidant à l’étranger – Enregistrement du numéro de compte dans la banque de données de l’ONP – Remboursement des frais d’encaissement en tant que dédommagement	46
■ Les ressources humaines	18	■ Décisions de récupération de paiements indus – Pratique administrative actuelle	
■ Les moyens financiers	20		
■ Les moyens matériels	20		
Partie 2 Analyse des dossiers	21		
Les chiffres de 2014	23		
■ Les requêtes	23		
■ Les plaintes	24		
■ Le traitement des plaintes	26		
Analyse des dossiers	27		
Les services d’attribution de l’Office National des Pensions (ONP)	27		
■ Polyvalence de l’examen d’office – Pension pour cause d’inaptitude physique dans le secteur public accordée juste avant le 59ème anniversaire – L’ONP octroie la pension à partir de l’âge de 60 ans	27		
■ Erreur du Service de pension – Révision de la décision de récupération – Limitation/			

de l'ONP – Incertitude pour le pensionné	47		
■ Cotisation AMI – Remboursement des cotisations perçues en trop en cas d'erreur matérielle des services de pensions	49	■ Paiement de la pension sur un compte dans la zone SEPA – Problèmes en janvier et mai 2014 – Confiance ébranlée envers le SdPSP – Solution via un nouvel ordre de paiement	67
Le Service d'attribution du Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP)	51	■ Reprise des paiements des pensions du secteur public par le SdPSP: Paiement de la pension hors de la zone SEPA – Pensions de décembre 2013/janvier 2014 et de janvier 2014/février 2014 payées avec retard – Déficit d'informations aux intéressés – Solution via modification apportée dans l'ordre de paiement	69
■ Estimation de la pension – Capelo – Délai d'attente conséquent	51	■ Paiement à l'étranger sur un compte bancaire étranger : nécessité de fournir une attestation de vie mensuelle – Lourdeur de procédure	71
■ Amélioration de l'accompagnement des futurs pensionnés pour cause d'inaptitude physique – Problématique réitérée des estimations et refus du SdPSP de prendre en compte des circonstances particulières	56	■ Qui paie mal, paie deux fois – Solution apportée par l'annulation immédiate du chèque erroné qui vient d'être émis et par le repaiement correct simultanément	73
■ Octroi d'un supplément au pécule de vacances dans le régime des travailleurs salariés – Supplément porté en diminution du pécule de vacances (normal) dans le secteur public – Au total : moins de pécule de vacances ! – Après médiation, réduction limitée du pécule de vacances dans le secteur public	58	■ Changement d'adresse – Obligation de renseigner les changements (aussi) au (Service Paiement du) SdPSP – Solution en associant le fichier commun d'adresse au Registre national	74
Le Service de paiement du Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP)	62	L'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI)	82
■ Paiement tardif de la pension du mois de décembre 2013 en raison de problèmes informatiques auprès du partenaire financier des paiements Bpost – Possibilité de dédommagement	62	Office de Sécurité Sociale d'Outre-Mer, la Société Nationale des Chemins de Fer belges, Ethias, les Caisses d'assurances sociales pour travailleurs indépendants et autres	83
■ Conséquences de la reprise des paiements par le SdPSP : Délai de traitement temporairement allongé pour les ordres de paiement des sommes à repayer – Recommandation générale : Le paiement par virement doit devenir la norme standard pour les pensions du secteur public	64	■ Retenues sur pensions – Pensions de l'ONP et de la SNCB – Paiement de la pension du mois d'octobre 2014 – Modification sensible du précompte professionnel – Nouvelle situation pas toujours correcte	83
■ Lenteur dans la mise en paiement d'une pension qui fait l'objet d'une saisie suite à la reprise par le SdPSP des paiements assurés jusqu'alors par le Comptable du contentieux	67	■ Cotisation de membre à une organisation syndicale – Maintien automatique de l'affiliation après départ en pension à la SNCB – Remboursement des cotisations (indument) retenues	86

Plaintes à caractère général et demandes d'informations 88

- Plaintes à caractère général
 - Un exemple
Cumul d'une pension de retraite avec un revenu de remplacement supprimé à partir de septembre 2013 88
- Les besoins d'informations 91
- Autres requêtes 92

Partie 3 Recommandations et suggestions 93

Les recommandations 2014 95

Les suggestions 96

- Les Services d'attribution de l'Office national des Pensions (ONP) 96
- Les Services de paiement de l'Office national des Pensions (ONP) 97
- L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) 97
- Ethias 98

Partie 4 Annexe 99

Adresses utiles 100